

Fiche d'information :

Conditions de travail et sécurité

Description et objectif de l'indicateur

Indicateur : **accidents du travail par heure travaillée**

L'objectif de cet indicateur est de renforcer la sécurité et la santé des collaborateurs, de réduire systématiquement les risques d'accident et de créer les bases nécessaires à la mise en place de mesures de prévention et de gestion efficaces.

L'indicateur mesure le nombre d'accidents du travail soumis à déclaration par heure travaillée et constitue ainsi une mesure standardisée du niveau de sécurité dans l'entreprise.

Il permet une analyse fiable des tendances au sein d'une entreprise ainsi que des comparaisons entre entreprises et secteurs, à condition que les bases de données et les définitions soient appliquées de manière cohérente.

Chiffres clés en bref

ÉLÉMENT	CONTENU
Unité	Accidents pour 1000 heures de travail (la normalisation dépend de la taille de l'entreprise, ou bien, par exemple, 1 million d'heures de travail)
Formule	$U = \frac{N}{H}$
Variables & Paramètres	U = accidents N = nombre d'accidents du travail soumis à déclaration H = heures travaillées pendant la période
Source des données par variable et paramètre	Accidents/cas : déclarations d'accidents/incidents professionnels, statistiques d'assurance (LAA/SUVA ou assureurs privés), solutions sectorielles (BUL/agriTOP). Heures de travail : enregistrement des salaires/temps de travail) ; pour les petites entreprises : ETP × 2 000 h comme approximation reconnue.
Mise à jour	opérationnelle : mensuelle/trimestrielle ; rapports : annuel (conforme à la GRI/ESRS).
Qualité des données/ Lacunes dans les données/ incertitude	Spécificités suisses Agriculture : une partie du secteur est assurée à titre privé → pas de statistiques centrales complètes
Plage de valeurs/ Interprétation	Plus la valeur est faible, mieux c'est. Tendances par rapport aux années précédentes déterminante

Pertinence (champ d'application / exhaustivité)

Acteurs tout au long de la chaîne de valeur	Utilisations
[x] Production [x] Transformation [x] Commerce [x] Politique/administration	[x] Rapports internes/à l'échelle du secteur [x] Pilotage/contrôle [x] Approvisionnement/achats (exigences des fournisseurs) [x] Communication/étiquetage [x] Conformité/réglementation (CSRD, GRI)

Le taux standardise les garanties financières pour toutes les tailles et tous les secteurs (référence horaire) et permet un pilotage clair des objectifs (par exemple -X %/a). Il est compatible avec GRI 403-9 et ESRS S1 et peut être facilement intégré dans les entreprises suisses via UVG/SUVA et agriTOP.

Levier d'action et horizon d'impact

Mesure (en bref)	Horizon temporel	Changement attendu de l'indicateur	Besoin de soutien
<i>Système de signalement des quasi-accidents et analyses des quasi-accidents</i>	<i>< 1 an</i>	<i>Alerte précoce → Taux en baisse à moyen terme</i>	<i>Non</i>
<i>Mettre en place/développer la gestion de la sécurité selon la norme ISO 45001</i>	<i>1 à 3 ans</i>	<i>Durable ↓ Risque de blessure</i>	<i>Oui (jusqu'à la certification)</i>

Opportunités et limites de l'indicateur

- + La saisie standardisée permet la comparabilité sur plusieurs années et pour différentes tailles d'entreprises.
- + Favorise la planification ciblée des mesures et le contrôle de l'efficacité en matière de sécurité au travail.
- + Conforme aux exigences GRI et ESRS, donc facile à intégrer dans les rapports de développement durable.
- Seuls les accidents soumis à déclaration sont enregistrés ; les incidents moins graves ou les quasi-accidents ne sont pas pris en compte.
- Forte dépendance à l'exhaustivité des déclarations d'accidents et à l'exactitude de la documentation sur le temps de travail.
- Les risques liés au secteur et à la saison peuvent fausser les comparaisons, en particulier dans l'agriculture.

- L'indicateur montre le résultat, pas les causes ; des indicateurs complémentaires (par exemple, le taux de quasi-accidents) augmentent la pertinence.